Nations Unies

S/PV.7821



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7821e séance

Mercredi 30 novembre 2016, à 9 heures

New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Non-prolifération: République populaire démocratique de Corée

16-40714 (F)





La séance est ouverte à 9 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, du Chili, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de l'Italie, de la Jordanie, du Kazakhstan, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, du Maroc, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Turquie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/999, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Allemagne, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, le Chili, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, de la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Jordanie, le Kazakhstan, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Maroc, le Monténégro, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Pérou, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Turquie, l'Ukraine et l'Uruguay.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2321 (2016).

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a pris une décision ferme au sujet de l'un des défis les plus persistants et les plus pressants de notre époque en matière de paix et de sécurité – les activités nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Je salue l'adoption unanime de la résolution 2321 (2016). Il est essentiel de maintenir une telle unité pour relever les défis en matière de sécurité concernant la péninsule coréenne et au-delà.

Le Conseil a adopté une première résolution sur la question nucléaire en République populaire démocratique de Corée en 1993 (résolution 825 (1993)). Vingt-trois ans et six résolutions imposant des sanctions plus tard, le problème persiste. Cette fois, le Conseil a pris plus de temps que jamais auparavant – près de trois mois – pour réagir à un essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit du cinquième essai nucléaire. Le temps qu'il a fallu pour parvenir à un accord illustre la complexité de ce défi.

Cette année, le Conseil s'est réuni à neuf reprises dans le cadre de consultations d'urgence à la suite d'essais nucléaires et d'activités liées à des missiles balistiques menés par la République populaire démocratique de Corée. Ce chiffre élevé est sans précédent. Depuis janvier, la République populaire démocratique de Corée a effectué deux essais nucléaires et au moins 25 tirs utilisant la technologie des missiles balistiques, y compris les lancements d'un satellite, de missiles balistiques à lanceur sous-marin et des missiles balistiques à portée moyenne et intermédiaire. Nous devons faire l'hypothèse que, avec chaque essai ou tir, la République populaire démocratique de Corée continue de réaliser des progrès technologiques dans sa quête d'une capacité nucléaire militaire. La multiplication et la nature de ces activités constituent une menace toujours plus importante à la sécurité régionale et au régime mondial de non-prolifération.

La résolution d'aujourd'hui inclut le régime de sanctions le plus dur et le plus complet jamais imposé

par le Conseil de sécurité. Elle envoie un message parfaitement clair : la République populaire démocratique de Corée doit cesser ses actes de provocation et honorer pleinement ses obligations internationales. Les sanctions ciblées ont de l'importance. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité représentent la volonté claire et unifiée de la communauté internationale.

Cependant, les sanctions ne sont efficaces que dans la mesure où elles sont appliquées. Il incombe à tous les États Membres de l'ONU de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que ces sanctions soient pleinement mises en œuvre. Certains États peuvent avoir du mal à transposer les sanctions dans leurs régimes réglementaires nationaux. D'autres n'ont peut-être pas les capacités nécessaires pour les appliquer sur leur territoire. C'est pourquoi nous avons besoin de partenariats internationaux pour le renforcement des capacités. Les sanctions doivent avoir comme point d'ancrage une stratégie globale pour une paix et une sécurité durables.

Nous devons rester attachés à une solution pacifique, diplomatique et politique à cette situation complexe et dangereuse. Comme l'a démontré l'accord relatif au programme nucléaire iranien, une solution diplomatique peut être trouvée si la volonté est là. La République populaire démocratique de Corée doit faire marche arrière et avancer sur la voie de la dénucléarisation par un dialogue sincère. J'appelle de nouveau la République populaire démocratique de Corée à prendre les mesures nécessaires pour apaiser les tensions dans la région.

Il est important de ne pas oublier les besoins humanitaires urgents. La population civile de la République populaire démocratique de Corée, y compris les groupes vulnérables tels que les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants, est particulièrement exposée à des difficultés, aggravées par les catastrophes naturelles. L'aide humanitaire internationale reste essentielle pour protéger la vie de millions de personnes dans le besoin. J'appelle également de nouveau les autorités de la République populaire démocratique de Corée à se concerter avec la communauté internationale pour faire face à la grave situation des droits de l'homme et améliorer les conditions de vie de la population du pays.

En vue de s'attaquer à tous ces défis, je voudrais terminer en réaffirmant que l'ONU est disposée à apporter une aide de toutes les manières possibles.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présence ici en une occasion si importante.

Nous sommes réunis ici à cause des choix dangereux faits par un État Membre de l'ONU – le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée – y compris le choix d'être le seul pays, au XXIe siècle à procéder à un essai nucléaire; le choix de passer outre les exigences claires et cohérentes du Conseil en procédant à deux essais de dispositifs nucléaires rien que cette année; le choix de continuer de produire des matières fissiles pour son programme nucléaire; le choix d'accélérer des tirs interdits de missiles balistique à un rythme sans précédent – plus d'une vingtaine depuis janvier, notamment à partir de nouveaux vecteurs tels que des sous-marins; le choix de continuer de menacer d'anéantissement nucléaire des pays voisins et des pays situés sur d'autres continents.

Ces choix révèlent une stratégie calculée. La République populaire démocratique de Corée est déterminée à améliorer sa technologie nucléaire et de missiles balistiques pour faire peser une menace encore plus grande aux États Membres de l'ONU et, de manière plus générale, à la paix et à la sécurité internationales. Réfléchissons à ce qu'a dit en avril le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée, Kim Jong Un, après l'essai d'un moteur pour un missile de longue portée, à savoir que la Corée du Nord

> « peut placer des ogives nucléaires plus puissantes sur de nouvelles fusées balistiques intercontinentales et maintenir tout cloaque de maux sur Terre, y compris les États-Unis, à porter de frappe ».

Les États-Unis apprécient le fait que la Chine a travaillé en coopération étroite avec nous à la négociation de la résolution 2321 (2016), extrêmement rigoureuse et importante. Nous sommes également sensibles aux contributions extrêmement importantes du Japon et de la République de Corée, exposés à une grave menace qu'un responsable coréen a comparée au fait de vivre quotidiennement avec la crise des missiles de Cuba.

Dernièrement, le Conseil a été divisé sur de nombreuses questions, mais l'adoption unanime de

nouvelles sanctions montre que, tant que la République populaire démocratique de Corée restera engagée sur cette voie dangereuse et déstabilisatrice, le Conseil imposera des conséquences toujours plus lourdes aux responsables. En mars, le Conseil a adopté les sanctions les plus dures imposées jusque-là à la République populaire démocratique de Corée, mais ce pays est resté plus déterminé que jamais à continuer d'améliorer sa technologie nucléaire. La République populaire démocratique de Corée a trouvé des moyens de continuer de détourner les revenus des exportations pour financer ses recherches. Elle a essayé de masquer ses transactions commerciales à l'étranger, et a recherché des ouvertures pour faire entrer des matières illicites en contrebande par voie terrestre, maritime et aérienne.

La résolution d'aujourd'hui vise systématiquement chacun de ces plans illicites. Je mettrai en avant trois façons dont la résolution marque un nouveau virage important.

Premièrement, la résolution impose de nouvelles restrictions importantes sur les sources de monnaie forte, en particulier les exportations de charbon, dont la République populaire démocratique de Corée se sert pour payer ses armes nucléaires et missiles balistiques. Bien entendu, la résolution 2270 (2016) interdit les exportations de charbon qui ne sont pas utilisées strictement à des fins que le Conseil a appelées « de subsistance », mais les recettes des exportations de charbon de la République populaire démocratique de Corée sont restées élevées, représentant environ un tiers du montant total des recettes d'exportation du pays. Contrairement à l'esprit et à la lettre de la résolution 2270 (2016), ces recettes d'exportation de charbon n'ont pas été utilisées pour aider la population République populaire démocratique de Corée. Elles ont servi à renforcer les programmes d'armes illégaux du régime.

La résolution impose donc un nouveau plafond contraignant à la quantité de charbon que la République populaire démocratique de Corée peut expédier à l'étranger, réduisant d'environ 700 millions de dollars par an les recettes du pays par rapport au montant total de 2015, soit plus de 60 % de ses recettes d'exportation de charbon. Une grande partie de ces échanges commerciaux de charbon font intervenir des sociétés de la République populaire démocratique de Corée ayant des liens avec le régime et ses programmes nucléaire et de missiles balistiques interdits. De plus, la résolution impose une nouvelle interdiction aux exportations de cuivre, de nickel, d'argent et de zinc, ce qui éliminera 100 millions de dollars ou plus supplémentaires des revenus annuels en monnaie forte du régime. Au total, la résolution amputera donc d'au moins 800 millions de dollars par an la monnaie forte dont la République populaire démocratique de Corée dispose pour financer ses programmes d'armes interdits, ce qui représente 25 % de l'ensemble de ses recettes d'exportation.

En entamant ces négociations, nous savions que la République populaire démocratique de Corée avait trouvé des façons très habiles d'utiliser des moyens non classiques de cacher des devises, et la résolution cible certains de ces moyens moins évidents par lesquels la République populaire démocratique de Corée gagne de l'argent. Nous avons interdit l'exportation de monuments. Les membres du Conseil pourraient se demander pourquoi. Il s'avère que ces exportations, comme celle d'une statue de Laurent Kabila érigée actuellement à Kinshasa, de deux statues pour lesquelles Robert Mugabe a payé 5 millions de dollars et qui seront érigées au Zimbabwe après son décès ou de nombreuses autres statues que l'on retrouve partout dans le monde, dégagent des dizaines de millions de dollars au profit du régime. Nous avons demandé l'assistance des pays qui accueillent des travailleurs en provenance de la République populaire démocratique de Corée en les exhortant à prendre des mesures pour s'assurer que leurs salaires ne financent pas des programmes non autorisés du régime de la République populaire démocratique de Corée.

Deuxièmement, grâce à cette résolution, il sera beaucoup plus difficile pour la République populaire démocratique de Corée de se servir de ses diplomates pour faire avancer ses programmes frappés d'interdit. Par le passé, la République populaire démocratique de Corée a essayé de contourner les interdictions de voyager visant les responsables des programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques en leur accordant des titres diplomatiques factices. En outre, les fonctionnaires de la République populaire démocratique de Corée postés dans des ambassades à l'étranger passaient leur temps à gérer des entreprises et à négocier des ventes d'armes pour financer l'armée du régime. Toutefois, un trafiquant d'armes muni d'un passeport diplomatique est toujours un trafiquant d'armes. Désormais, les États doivent imposer des restrictions aux déplacements des personnes affiliées aux programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée ou à d'autres activités interdites, qu'elles aient des passeports diplomatiques ou non.

Troisièmement, la résolution impose des mesures sans précédent visant à restreindre l'entrée de matières illicites sur le territoire de la République populaire démocratique de Corée. Sur terre, la résolution souligne que les cargaisons en provenance et à destination de la République populaire démocratique de Corée transportées par voie terrestre ou ferroviaire doivent être inspectées. En mer, la République populaire démocratique de Corée ne pourra plus dissimuler ses navires et se soustraire aux inspections en utilisant des navires battant pavillon d'autres pays ou en contrôlant d'autres navires par l'entremise de ses équipages. Pour ce qui est des transports par avion, les États membres doivent inspecter les bagages des personnes qui entrent en République populaire démocratique de Corée ou qui en sortent. D'ici à 15 jours, le Comité des sanctions du Conseil concernant la République populaire démocratique de Corée fera une autre détermination importante en publiant pour la première fois une liste d'armes à double usage dont l'entrée en République populaire démocratique de Corée sera désormais interdite. Ce sont des articles disponibles sur le marché qui peuvent être utilisés par des civils, tels que des capteurs électroniques sophistiqués, mais que la République populaire démocratique de Corée peut utiliser pour mettre au point un matériel militaire de haut niveau, comme les systèmes radar, les équipements à vision nocturne et la technologie furtive.

J'ai commencé mon intervention en disant que la République populaire démocratique de Corée avait fait le choix de poursuivre son programme d'armes nucléaires. Toutefois, avant de terminer, je voudrais parler d'un autre choix qu'a fait le régime de la République populaire démocratique de Corée – le choix de violer systématiquement les droits fondamentaux de son peuple. Comme l'a indiqué la Commission d'enquête sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée dans son rapport de 2014 (A/HRC/25/63), la République populaire démocratique de Corée détient arbitrairement entre 80 000 et 120 000 prisonniers politiques dans ses goulags où ils sont soumis à la faim, aux travaux forcés, aux exécutions, à la torture et au viol, entre autres exactions. La République populaire démocratique de Corée ne cherche rien de moins que de contrôler totalement la vie sociale organisée, en utilisant des tactiques allant des exécutions sommaires aux endoctrinements forcés en passant par une répression méthodique de la liberté d'expression.

Même si nous l'avons déjà entendu – et plusieurs d'entre nous l'ont répété –, il convient d'appeler l'attention sur la conclusion de la Commission, selon laquelle

> « la gravité, l'échelle et la nature de ces violations révèlent un État unique en son genre dans le monde contemporain ». (*A/HRC/25/63, par. 80*)

La situation qui règne en République populaire démocratique de Corée confirme ce que nous avons dit à propos d'autres situations – lorsque les gouvernements violent de façon flagrante les droits fondamentaux de leur propre peuple, dans presque tous les cas, ils font également preuve d'un mépris similaire pour les normes internationales qui contribuent à assurer notre sécurité collective. Pour la première fois, cette résolution stipule que la République populaire démocratique de Corée doit respecter et garantir le bien-être et la dignité intrinsèque des populations se trouvant sur son territoire. Il s'agit bien entendu du peuple nord-coréen, mais également de ressortissants d'autres pays qui se trouvent sur son territoire, y compris des Américains détenus arbitrairement et des personnes enlevées des pays comme le Japon et la République de Corée et dont les familles souffrent parfois depuis des décennies parce qu'elles ne savent pas ce qu'il est advenu de leurs proches.

La protection de la dignité humaine est une exigence fondamentale, que le Conseil aurait dû exprimer depuis longtemps. C'est la même clique de dirigeants qui mène des activités liées aux programmes d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée et qui commet des violations systématiques à l'encontre de son peuple. Pour la première fois, la résolution d'aujourd'hui rappelle également que, conformément à l'Article 5 de la Charte des Nations Unies, si la République populaire démocratique de Corée continue de violer de manière systématique et flagrante ses obligations en vertu de la Charte, une partie ou la totalité de ses droits et privilèges en tant que Membre de l'ONU pourraient être suspendus.

Les États-Unis ne se font pas d'illusions quant aux résultats qui seront obtenus grâce à la résolution d'aujourdhui. Il est peu probable qu'une résolution adoptée à New York persuade Pyongyang d'abandonner du jour au lendemain ses efforts acharnés pour acquérir des armes nucléaires. Toutefois, cette résolution impose un coût sans précédent au régime de la République populaire démocratique de Corée pour avoir refusé de satisfaire aux exigences du Conseil. La République populaire démocratique de Corée a toujours la possibilité de choisir une autre voie – la voie des négociations

en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Lorsque la République populaire démocratique de Corée fera ce choix, les États-Unis – le Conseil également, je le sais – seront prêts à dialoguer. On peut obliger la République populaire démocratique de Corée à changer de raisonnement, grâce à une pression internationale soutenue. Pour ce faire, les membres du Conseil et tous les États Membres de l'ONU doivent appliquer pleinement les sanctions que nous avons adoptées aujourd'hui. C'est en exerçant la plus grande vigilance pour faire appliquer chacune des dispositions de la résolution d'aujourd'hui que les États Membres pourront faire en sorte que cette résolution soit efficace et que nous pourrons changer le comportement menaçant et belliqueux de la République populaire démocratique de Corée. Nous appelons tous les États Membres à continuer à faire preuve d'unité pour imposer à la République populaire démocratique de Corée des conséquences pour ses nombreux choix dangereux.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présence parmi nous et de sa déclaration ferme.

Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2321 (2016). Nous voudrions exprimer notre sincère gratitude aux États-Unis pour avoir pris l'initiative à cet égard et remercier également tous les autres membres du Conseil de sécurité de leur appui. Le Japon se réjouit d'avoir contribué à ce processus. Il convient de saluer l'adoption de cette résolution robuste à l'unanimité. Par ailleurs, de nombreux pays non membres du Conseil de sécurité s'en sont portés coauteurs. Désormais, non seulement les membres du Conseil, mais également tous les États Membres de l'ONU ont une responsabilité partagée d'appliquer cette résolution dans son intégralité.

Le Japon, conjointement avec la communauté internationale, condamne fermement à nouveau les violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité par la Corée du Nord. Nous exhortons la Corée du Nord à respecter pleinement les résolutions pertinentes, y compris celle d'aujourd'hui, et à respecter ses autres engagements et obligations internationaux. La résolution d'aujourd'hui n'impose pas des sanctions pour imposer des sanctions. C'est un outil pour obliger la Corée du Nord à changer de cap. C'est un appel sincère lancé par la communauté internationale à la Corée du Nord, l'exhortant à abandonner ses ambitions nucléaires et à revenir à la table des négociations. Nous sommes prêts à reprendre le dialogue si la Corée du Nord fait montre d'un engagement sincère et prend des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation. Pour que la Corée du Nord change d'attitude, nous n'avons d'autre choix que de continuer à exercer une pression accrue.

La résolution 2270 (2016), adoptée en mars, était déjà très robuste et exhaustive. Cependant, certaines des exemptions contenues dans cette résolution visant à protéger les moyens de subsistance du peuple nord-coréen ont été utilisées à mauvais escient. La résolution d'aujourd'hui comble ces lacunes et introduit de nouvelles mesures supplémentaires. Les restrictions strictes aux importations de charbon, les interdictions sectorielles additionnelles pour réduire les recettes et les autres mesures adoptées devraient avoir une incidence importante sur les programmes nord-coréens d'armes nucléaire et de missiles. Dans le même temps, je tiens à souligner que ces sanctions ne visent pas les citoyens nord-coréens ordinaires. Il ne faut pas oublier que la Corée du Nord poursuit ses activités liées aux programme d'armes nucléaires et de missiles au détriment du bien-être de la population. Il convient de noter que la résolution d'aujourd'hui accorde une attention accrue aux liens qui existent entre les besoins non satisfaits des populations et la poursuite des activités liées aux programmes d'armes nucléaire et des missiles. Nous nous félicitons du fait qu'elle met davantage l'accent sur les conditions humanitaires déplorables en Corée du Nord, y compris la question des enlèvements, à laquelle le Japon attache la plus haute importance.

Malheureusement, certains ont exprimé leur scepticisme quant à la mise en œuvre de la résolution 2270 (2016), laissant entendre que les programmes d'armes nucléaire et des missiles se sont poursuivis même après l'adoption de cette résolution et qu'elle n'est pas aussi efficace qu'elle devrait l'être. J'estime que cette approche confond causes et effets, et que le niveau d'échec des mesures énoncées dans la résolution 2270 (2016) est en fait lié à ce scepticisme. En d'autres termes, les efforts internationaux ne sont pas à la hauteur de la capacité de la Corée du Nord d'échapper aux sanctions ni de sa détermination à poursuivre son développement nucléaire.

L'heure est venue pour la communauté internationale d'appliquer rigoureusement la résolution que nous venons d'adopter et d'envoyer un message ferme et unifié à la Corée du Nord pour lui signifier qu'elle ne peut se permettre de poursuivre sa politique actuelle. Le Japon continuera de travailler en lien étroit avec les membres du Conseil et tous les États Membres de

l'ONU pour trouver une solution globale aux problèmes relatifs à la Corée du Nord.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général de la fermeté de sa déclaration, et je remercie les membres du Conseil de sécurité, en particulier les États-Unis et la Chine, de leur collaboration, qui nous a permis d'adopter la résolution 2321 (2016), laquelle établit un régime de sanctions inédit contre la République populaire démocratique de Corée.

Les deux grandes raisons qui ont poussé l'Espagne à voter pour cette résolution sont le souci de cohérence et le sens des responsabilités. C'était aussi par souci de cohérence que nous avions appuyé la résolution 2270 (2016), adoptée en réaction aux violations successives commises par la République populaire démocratique de Corée. Malheureusement, ces violations se sont poursuivies, et un nouvel essai nucléaire a été effectué le 9 septembre, en plus de divers tirs de missiles balistiques. La résolution 2270 (2016) était très claire quant à l'intention du Conseil d'adopter d'autres mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procédait à tout autre tir ou essai nucléaire. C'est ce qui s'est produit, et c'est pourquoi nous avons été obligés d'adopter la résolution 2321 (2016) aujourd'hui.

La deuxième raison pour laquelle nous avons voté pour cette résolution tient au fait que nous avons une responsabilité particulière puisque, comme le savent les membres, l'Espagne préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Et de ce point de vue, nous estimons donc devoir tout particulièrement garantir l'efficacité, la transparence et la rigueur de l'application des résolutions concernant la République populaire démocratique de Corée. Depuis le mois de mars, le Comité déploie des efforts inlassables pour que les sanctions ciblées soient appliquées et que les responsables des programmes nucléaires et balistiques soient contraints d'arrêter leurs activités, tout en s'efforçant, il convient de le souligner, de ne pas aggraver la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. J'espère que la résolution 2321 (2016), que l'Ambassadrice des États-Unis a parfaitement expliquée, atteindra son objectif à cet égard.

Enfin, je tiens à souligner que l'Espagne et le Conseil de sécurité ont toujours affirmé que les sanctions n'étaient pas une fin en soi, mais plutôt un moyen d'instaurer une paix et une stabilité durables, comme l'a clairement expliqué l'Ambassadeur du Japon. Il incombe à la République populaire démocratique de Corée de respecter le droit international et de travailler pour la prospérité de son peuple, ce qui est l'objectif final de la résolution adoptée aujourd'hui. À quelques semaines de la fin de mon mandat de Président du Comité 1718, rien ne me ferait plus plaisir que de voir, je l'espère dans un avenir proche, disparaître le Comité parce que la République populaire démocratique de Corée aura commencé à honorer ses obligations en vertu du droit international.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolutions 2321 (2016) adoptée aujourd'hui, qui sanctionne la République populaire démocratique de Corée pour avoir effectué un cinquième essai nucléaire. Il convient de souligner que, si le comportement du régime de Pyongyang montre qu'il n'a cure des exigences légitimes de la communauté internationale et nous a contraints à adopter des mesures dures sous la forme d'une nouvelle résolution du Conseil, le texte adopté aujourd'hui ne vise toutefois en aucun cas à fermer toute perspective d'une reprise du processus de négociation relatif au problème nucléaire dans la péninsule coréenne et d'un règlement politique des questions en suspens en Asie du Nord-Est.

Nous tenons en particulier à souligner que cette nouvelle résolution ne saurait en aucun cas être utilisée pour asphyxier l'économie nord-coréenne ou aggraver la situation humanitaire et les conditions de vie de la population. La situation dans la péninsule coréenne ne doit pas servir de prétexte pour accroître la présence militaire étrangère dans la région. Nous condamnons fermement toute accumulation d'armes offensives près des frontières que la République populaire démocratique de Corée partage avec ses voisins, notamment le déploiement du système antimissile balistique Terminal High Altitude Area Defense. Un pays ne peut garantir sa sécurité à long terme s'il le fait aux dépens de la sécurité d'autres États. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de retenue, à éviter les discours provocateurs pour ne pas aggraver la situation et à agir promptement pour favoriser une sortie de crise. Sur cette base, la Fédération de Russie est disposée à coopérer avec ses partenaires régionaux et internationaux sur ce dossier.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Le 9 septembre, la République populaire démocratique de Corée a effectué un nouvel essai nucléaire, au mépris des objections unanimes de la communauté internationale. Le Gouvernement chinois est fermement opposé à de tels actes. L'adoption aujourd'hui par le Conseil de la

résolution 2321 (2016) reflète la position unie de la communauté internationale contre le développement de programmes de missiles balistiques et d'armes nucléaires par la République populaire démocratique de Corée et en faveur du régime international de non-prolifération nucléaire. Cette résolution réaffirme qu'il importe de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de l'Asie du Nord-Est, exprime l'attachement du Conseil à un règlement pacifique, diplomatique et politique de la situation, son appui à la reprise des pourparlers à six et son soutien aux engagements énoncés dans la Déclaration commune du 19 septembre 2005, et souligne qu'il importe de s'employer à réduire les tensions dans la péninsule pour toutes les parties concernées.

Comme le note la résolution, les sanctions ne visent nullement à aggraver la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, ni à priver la population de ses moyens de subsistance ou à entraver l'activité économique et commerciale normale. La Chine exhorte les parties concernées à mettre effectivement en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution dans leur intégralité. Depuis le début de l'année, la République populaire démocratique de Corée a effectué deux essais nucléaires et des tirs répétés de missiles balistiques. Dans le même temps, certaines parties ont continué de renforcer leur déploiement militaire, d'accroître leur présence militaire et d'intensifier leurs exercices militaires, ce qui fait que la logique de confrontation dans la péninsule est entrée dans un cercle vicieux. Il faut remédier à cette situation au plus vite.

En tant que voisine proche de la péninsule coréenne, la Chine a toujours affirmé que la péninsule devait être dénucléarisée et qu'il fallait défendre la paix et la stabilité dans la région. Nous avons toujours appelé à régler cette question par le dialogue et la consultation et tout mis en oeuvre pour éviter le chaos et le conflit. Nous sommes opposés au déploiement du système antimissile balistique Terminal High Altitude Area Defense dans la péninsule, car cela nuit gravement aux intérêts stratégiques de la Chine et d'autres pays de la région en matière de sécurité et perturbe l'équilibre stratégique régional. Il ne contribue pas à la réalisation de l'objectif de dénucléarisation de la péninsule coréenne, pas plus qu'il n'aide au maintien de la paix et de la stabilité.

La Chine exhorte les parties concernées à cesser sans plus tarder le processus de déploiement. La situation qui règne actuellement dans la péninsule coréenne est délicate, complexe et très difficile. Toutes les parties doivent prendre du recul, essayer de trouver un terrain d'entente et éviter toute rhétorique ou mesure susceptible d'exacerber les tensions. La priorité absolue est d'amener les parties concernées à reprendre le dialogue et les négociations pour relancer dans les plus brefs délais les pourparlers à six afin d'œuvrer de concert à de véritables efforts permettant de faire avancer le processus de dénucléarisation et d'instaurer la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne.

La Chine exhorte les parties concernées à mener parallèlement les négociations sur la dénucléarisation, d'une part, et le remplacement de l'armistice par un traité de paix, d'autre part. La Chine continuera de promouvoir le dialogue et les consultations afin de résoudre les problèmes liés à la péninsule coréenne dans le cadre des pourparlers à six, jouant ainsi un rôle positif et constructif en vue d'instaurer rapidement à une paix et une stabilité durables dans la péninsule coréenne.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa forte déclaration aujourd'hui.

La Nouvelle-Zélande se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2321 (2016), qui renforce et élargit les sanctions visant la République populaire démocratique de Corée. Cette année, le mépris affiché par ce pays à l'égard de la communauté internationale et son non-respect des normes internationales a atteint de nouveaux sommets. Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé, le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises cette année pour discuter de la succession d'essais nucléaires et de tirs balistiques effectués par la Corée du Nord. Ces événements et l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne sont sources de vive préoccupation et de frustration pour la Nouvelle-Zélande. Compte tenu de la gravité des faits, il est on ne peut plus approprié que la résolution prévoie des sanctions parmi les plus strictes jamais imposées par le Conseil de sécurité.

La Nouvelle-Zélande a coparrainé cette résolution pour différentes raisons, notamment parce qu'elle est préoccupée par le comportement dangereux et provocateur de la République populaire démocratique de Corée, par le mépris que celle-ci ne cesse d'opposer au Conseil et par son non-respect des obligations internationales qui lui incombent. Les provocations incessantes de la République populaire démocratique de Corée constituent sans doute la menace la plus grave pour la sécurité de la région dans laquelle se trouve la Nouvelle-Zélande, l'Asie-Pacifique. L'appui de la

Nouvelle-Zélande traduit également son attachement au régime de non-prolifération nucléaire, qui est gravement mis en péril par les actions de la République populaire démocratique de Corée, le seul pays à avoir procédé à des essais nucléaires au cours de ce siècle.

Nous félicitons les États-Unis et la Chine de leur rôle de chef de file et de leur coopération dans le cadre de la mise au point des mesures prévues par la résolution d'aujourd'hui. Il appartient à présent à la communauté internationale de veiller à ce qu'elles soient pleinement appliquées et véritablement respectées. Une mise en œuvre coordonnée et intégrale de la part des États Membres est l'un des plus messages les plus forts que la communauté internationale puisse envoyer à la République populaire démocratique de Corée pour lui signifier que la poursuite de ses activités de prolifération et le non-respect de ses obligations internationales ne sauraient être tolérées et qu'un changement de cap s'impose de toute urgence.

De fait, les sanctions sont un moyen et non une fin en soi. Il s'agit d'obtenir de réels changements dans la péninsule coréenne. La résolution envoie un autre signal aux dirigeants nord-coréens, à savoir que la voie de l'isolement et du mépris pour les normes internationales qu'ils ont choisie est erronée et que la reprise de bonne foi de négociations sur la dénucléarisation serait le meilleur moyen d'assurer la sécurité et la prospérité de leur pays et de leur peuple. Nous espérons que la résolution d'aujourd'hui et le renforcement des mesures qu'elle prévoit nous permettront de reprendre la voie des négociations et, à terme, de régler ce défi sécuritaire qui dure depuis longtemps.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa présence et de sa fermeté sur la question à l'examen.

L'Ukraine se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2321 (2016) et salue les efforts déployés par les délégations qui ont participé à sa rédaction et à son dépôt. Nous considérons que la résolution est un document complet et équilibré qui, d'une part, renforce le régime existant et le consolide moyennant de nouvelles sanctions sectorielles et ciblées et, d'autre part, confirme que le Conseil est ouvert à un dialogue qui permettrait de trouver une solution pacifique et diplomatique à la situation dans la péninsule coréenne et qu'il souhaite éviter de nuire à la population nord-coréenne.

Je tiens à souligner que la résolution a été adoptée en réponse au cinquième et plus important essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 9 septembre, en violation flagrante de ses obligations internationales, y compris celles découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'Ukraine a toujours été attachée à l'adoption de mesures multilatérales efficaces contre la prolifération des armes de destruction massive. Notre décision collective aujourd'hui marque une étape historique qui illustre clairement la détermination résolue et unifiée du Conseil à réagir fermement à toute menace pesant sur le régime international de non-prolifération. L'Ukraine est honorée d'avoir coparrainé la résolution, qui, nous l'espérons tous, contribuera à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence du Secrétaire général et le remercions de sa déclaration très ferme.

L'Uruguay a voté pour la résolution 2321 (2016) qu'elle a coparrainée. Nous nous félicitons de son adoption à l'unanimité, parce que nous pensons qu'elle pourra être un outil de dissuasion très utile dans la situation qui prévaut actuellement en République populaire démocratique de Corée. Dans ce contexte, l'Uruguay réaffirme sa ferme condamnation des essais nucléaires, des tirs de missiles et de la poursuite des provocations de la République populaire démocratique de Corée, qui ne font qu'exacerber les tensions dans la péninsule coréenne, constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'Uruguay est attaché au désarmement nucléaire et au régime de non-prolifération et réaffirme son appui résolu au renforcement du multilatéralisme, au désarmement complet et universel et à la consolidation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant que pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Dans ce cadre, l'Uruguay demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de renoncer complètement et de manière vérifiable et irréversible à son programme nucléaire et de mettre fin immédiatement aux activités connexes, y compris les tirs de missiles balistiques et autres activités, qui ne peuvent être interprétées que comme des actes de provocation. De la même manière, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à réintégrer le Traité sur la non-prolifération et le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Malgré les mesures qui ont été prises en mars par le Conseil de sécurité avec l'adoption de la résolution 2270 (2016), imposant de nouvelles sanctions plus sévères à la République populaire démocratique de Corée, nous nous réunissons aujourd'hui pour adopter de nouvelles mesures importantes, parce que le régime de la République populaire démocratique de Corée continue de défier et de traiter par le mépris toutes les décisions du Conseil en poursuivant son programme nucléaire et de missiles balistiques. Ces actes constituent des violations flagrantes des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, nous réaffirmons que pour l'Uruguay, l'application de sanctions est un outil du Conseil qui vise à obtenir un résultat précis. Les sanctions ne doivent pas être considérées comme une punition à l'encontre d'un État, mais au contraire comme un outil qui contribue à réaliser un objectif politique.

L'Uruguay insiste sur la nécessité urgente de continuer à œuvrer en faveur d'une solution pacifique, diplomatique et politique afin de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Notre pays appuie toutes les initiatives visant au dialogue, raison pour laquelle nous pensons que nous devons intensifier nos efforts afin de relancer les pourparlers à six en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Faute de quoi, le Conseil de sécurité pourrait se retrouver dans la situation de devoir continuer à adopter des résolutions et à imposer des sanctions. Nous soulignons également l'importance de pouvoir compter sur l'engagement ferme et résolu de tous les États à respecter les obligations qui découlent de la résolution adoptée aujourd'hui, étant donné que les mesures prises par le Conseil de sécurité ne sauraient être efficaces d'aucune autre manière.

Nous voudrions signaler que l'appui de l'Uruguay à la résolution 2321 (2016) repose la conviction que la mise en œuvre de ces nouvelles sanctions sera sans conséquences humanitaires négatives directes pour la population civile, dont la situation sur les plans des droits de l'homme et humanitaire est déjà critique.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présidence et le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon.

Fermement attachée au désarmement nucléaire et à l'élimination des autres catégories d'armes de destruction massive, la République bolivarienne du Venezuela a voté pour la résolution 2321 (2016), rejetant l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 9 septembre. Nous considérons que cet acte affecte la paix et la sécurité internationales, en particulier dans la péninsule coréenne, et accentue le risque d'une possible confrontation. La réalisation cette année de deux essais nucléaires, ainsi que le tir de missiles balistiques par ce pays, violent les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question, ainsi que le régime de non-prolifération nucléaire. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui doit s'inscrire dans un cadre mondial contenant des mécanismes et des formules pour créer de manière durable les conditions favorables à un règlement politique durable de la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

Nous prions instamment le Conseil de sécurité de redoubler d'efforts pour promouvoir le dialogue et la négociation entre les parties, afin de contribuer à une solution négociée de cette question. Le régime de sanctions appliqué à la République populaire démocratique de Corée doit être considéré comme un moyen et non une fin en soi, et son objectif ultime doit être la dénucléarisation, la paix et la stabilité de la région par le biais d'une solution politique négociée. Par ailleurs, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à souscrire à ses obligations découlant des résolutions pertinentes adoptées par le Conseil de sécurité. De même, nous appelons toutes les parties à agir avec prudence pour éviter d'aggraver les tensions qui peuvent dégénérer en conflit armé.

Nous réaffirmons que les mesures contenues dans les résolutions adoptées concernant la République populaire démocratique de Corée doivent être mises en œuvre dans le strict respect des principes du droit international, avec des objectifs concrets, de façon responsable et transparente et sur la base de critères clairs pour leur levée au cas où la République populaire démocratique de Corée mettrait fin à son programme nucléaire. De même, nous devons garantir que les mesures contenues dans la présente résolution sont sans conséquences humanitaires négatives pour la population civile. Nous craignons que les restrictions imposées à l'exportation par ce pays de matières premières affectent sa population.

Nous estimons aussi que ces règles ne doivent pas servir de précédent pour limiter le droit des États d'utiliser leurs ressources naturelles aux fins du développement économique et social, conformément à la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale. La mise en œuvre des mesures contenues dans les résolutions 2321 (2016) et 2270 (2016) ne doivent en aucune manière empêcher la coopération avec les organisations internationales qui fournissent une aide technique et humanitaire à la

République populaire démocratique de Corée. Celles-ci doivent pouvoir poursuivre leur coopération aux fins d'élaborer des projets visant à créer des conditions favorables à la stabilité et au bien-être de la population nord-coréenne.

Pour terminer, nous demandons de nouveau aux États Membres capables d'influer sur cette question de faire montre de volonté politique pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties et de tout mettre en œuvre pour créer un climat de confiance qui favorise le règlement de cette situation de manière constructive et pacifique, par la reprise des pourparlers à six en tant que mécanisme le plus important et le seul moyen d'apaiser pacifiquement les tensions et d'aplanir les divergences dans la péninsule coréenne.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie vigoureusement l'adoption unanime de la résolution 2321 (2016). Nous saluons le rôle de premier plan joué par les États-Unis et la Chine, ainsi que la déclaration faite ce matin par le Secrétaire général.

En 2016, la République populaire démocratique de Corée a procédé à un nombre sans précédent de provocations, notamment deux essais nucléaires. Aujourd'hui, nous avons montré que la communauté internationale ne tolérera tout simplement pas cela. Nous avons envoyé un signal clair à la République populaire démocratique de Corée que le Conseil de sécurité est résolument opposé à la poursuite dangereuse de l'arme nucléaire. Aujourd'hui, nous redoublons d'efforts pour ramener de nouveau la République populaire démocratique de Corée dans le giron des États respectueux des lois. Tant que nous n'aurons pas vu des engagements réels et des pas concrets faits pour changer de cap, les sanctions des Nations Unies resteront en place.

Nous devons continuer avec une énergie renouvelée à réduire les activités des entités de la République populaire démocratique de Corée impliquées dans le programme nucléaire, dissuader tous les acteurs externes concernés qui seraient tentés de faciliter une telle activité, et affaiblir la capacité de la République populaire démocratique de Corée de se procurer illicitement des fonds. C'est la deuxième fois cette année que nous agissons au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies concernant la Corée du Nord. Cela est bien loin de la pratique courante, mais cette menace unique ne mérite pas moins.

La résolution 2270 (2016) adoptée en mars a marqué un accroissement substantiel de la pression exercée sur la République populaire démocratique de Corée. Depuis lors, des navires ont été interceptés, des cargaisons saisies et des comptes bancaires fermés. Si elle est pleinement mise en œuvre par les États Membres sur le long terme, la résolution 2270 (2016) peut réduire et réduira grandement la capacité de la République populaire démocratique de Corée d'échapper aux sanctions et de se procurer des fonds. Mais, face à l'action du Conseil, Pyongyang a choisi de poursuivre la voie de la confrontation. Le résultat a été que nous avons agi directement pour partir des sanctions historiques de la résolution 2270 (2016). Trois mesures concrètes contenues dans la nouvelle résolution illustrent notre détermination.

La première est le mécanisme convenu pour imposer un plafond aux exportations de charbon, qui ciblera directement un secteur utilisé par la République populaire démocratique de Corée pour se procurer des devises étrangères. Pour le dire simplement, nous avons privé la République populaire démocratique de Corée de près d'un quart de son revenu extérieur. Ce sont en gros 700 millions de dollars qui ne peuvent plus être utilisés pour effectuer le prochain essai nucléaire ou procéder au prochain tir de missile. C'est là un message puissant qui sera entendu très clairement à Pyongyang. La poursuite des provocations nucléaires a des conséquences financières directes.

Deuxièmement, la résolution précise et renforce encore les contrôles convenus dans la résolution 2270 (2016), notamment sur l'importation de technologies, le transport maritime, les activités bancaires et l'abus fait par la République populaire démocratique de Corée de ses privilèges à l'étranger. Toute possibilité de mener des activités illicites doit être empêchée.

Troisièmement, le texte contient une déclaration politique explicite condamnant le choix de la prolifération nucléaire fait par la République populaire démocratique de Corée aux dépens du bien-être de sa population. Chaque dollar dépensé sur le programme d'armes nucléaires nord-coréen est un dollar qui aurait pu être dépensé pour améliorer les conditions de vie de ses citoyens, dont près de la moitié vit dans une pauvreté extrême.

La résolution innove en appelant à la vigilance s'agissant de l'exploitation des travailleurs de la République populaire démocratique de Corée à l'étranger. Hélas, il s'agit là d'un cas typique d'esclavage

moderne – chose que la République populaire démocratique de Corée pratique à l’intérieur comme à l’extérieur de ses frontières. Une fois pleinement mises en œuvre, ces mesures imposeront des contraintes nouvelles et rigoureuses aux activités de la République populaire démocratique de Corée. Comme toutes les autres actions du Conseil, la résolution est censée être sans conséquences humanitaires négatives pour la population civile de la République populaire démocratique de Corée et ne pas nuire aux activités des organisations internationales et organisations non gouvernementales menant des programmes d’aide et de secours en République populaire démocratique de Corée.

Le Royaume-Uni entretient des relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée et continuera d’œuvrer en vue d’un dialogue et d’un règlement pacifique de la crise. La diplomatie doit continuer d’être partie de la solution. Nous notons que les dispositions de la résolution, notamment celles concernant les cargaisons, sont conformes aux obligations énoncées dans les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques.

Enfin, la République populaire démocratique de Corée a un choix clair à faire. Elle peut soit poursuivre son comportement déstabilisateur et dangereux, soit suivre une voie claire pour commencer à reconstruire un avenir pour son peuple. Aujourd’hui, nous sommes unis pour appuyer un changement de cap significatif.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d’abord à remercier vivement les États-Unis de leurs efforts pour rédiger la résolution 2321 (2016) adoptée aujourd’hui. Nous remercions également la Chine de ses efforts diplomatiques et politiques pour restaurer la stabilité et assurer la sécurité dans la péninsule coréenne, ainsi que de son appui à la résolution.

Avec l’adoption unanime de la résolution 2321 (2016), tous les membres du Conseil de sécurité envoient un signal fort et ferme, à savoir que nous n’acceptons pas les dernières mesures prises par la République populaire démocratique de Corée, en particulier dans le sillage de son cinquième essai nucléaire mené le 9 septembre. En effet, cet essai constitue une violation des obligations ce pays découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que des résolutions constitutives de la légalité internationale. De plus, cet essai porte atteinte à l’ensemble du régime de non-prolifération.

La résolution 2321 (2016) renforce les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Nous nous félicitons que ce texte soit équilibré, en tant qu’il a pris en considération le processus politique et l’importance de reprendre les pourparlers à six, dans le but de dénucléariser la péninsule coréenne. De même, la résolution veille à éviter à ce que la situation humanitaire de la République populaire démocratique de Corée se détériore davantage. Nous ne cherchons pas à sanctionner le peuple nord-coréen, ou à le priver de l’aide humanitaire et des projets de développement menés par l’ONU et ses organismes spécialisées, ni des projets menés par les donateurs en République populaire démocratique de Corée. De plus, les sanctions ne doivent pas nuire au travail des ambassades à Pyongyang, et ce, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 et à la Convention de Vienne sur les relations consulaires de 1963.

Aujourd’hui, l’Égypte estime que la résolution 2321 (2016) constitue un pas en avant sur la voie de la préservation du régime de non-prolifération fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L’Égypte a toujours mis en garde contre le recours aux deux poids, deux mesures, et aux doubles critères s’agissant de la non-prolifération nucléaire et de la dénucléarisation dans notre région. Un seul pays du Moyen-Orient n’a toujours pas rejoint le TNP à ce jour. C’est là un élément que ni l’Égypte, ni les autres pays du Moyen-Orient n’ont accepté, et qu’ils n’accepteront jamais. L’adoption de la résolution 2321 (2016) par le Conseil de sécurité aujourd’hui nous donne l’occasion de rappeler cette réalité à la communauté internationale et aux membres du Conseil, et nous exhortons le Conseil à s’acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Pour terminer, nous réaffirmons le rôle de chef de file du Conseil de sécurité et l’importance de son unité. Nous réaffirmons également qu’il importe de travailler de manière positive au sein du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et du Groupe d’experts dudit Comité pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, dans le but de préserver la légalité internationale et l’autorité du Conseil de sécurité.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux orateurs précédents pour remercier les délégations de la Chine et des États-Unis, ainsi que tous ceux ayant pris part aux travaux qui ont mené à l’adoption aujourd’hui de la résolution 2321 (2016).

La Malaisie se félicite de l’adoption unanime de ce texte très important, car nous sommes convaincus

que la mise au point et l'acquisition illicites d'armes de destruction massive et des technologies et des capacités connexes par un État, quel qu'il soit, sont inacceptables et ne sauraient être tolérées par la communauté internationale. Ces activités vont à l'encontre des efforts et de l'engagement de tous les États Membres en faveur de relations mutuelles pacifiques et du règlement pacifique des conflits. C'est la raison pour laquelle la Malaisie a voté pour cette résolution.

La Malaisie reste convaincue qu'il est indispensable de parvenir à une solution globale, qui prenne en considération les intérêts de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que les graves difficultés et besoins humanitaires de son peuple. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à retourner à la table de négociations pour reprendre un dialogue et des négociations pacifiques dans le cadre des pourparlers à six. L'inclusion dans le texte d'un libellé garantissant les exemptions humanitaires est un élément crucial. Cela permettra de prévenir d'éventuels effets non intentionnels contre des intérêts légitimes, en particulier en ce qui concerne les moyens de subsistance et la situation humanitaire des populations de la République populaire démocratique de Corée. Nous appuyons pleinement cet aspect de la résolution.

Comme nous l'avions juste après l'adoption de la résolution 2270 (2016) en mars (voir S/PV.7638), la Malaisie tient à souligner de nouveau que l'interprétation des dispositions pertinentes de la résolution ne doit pas servir de prétexte pour faire obstacle à l'accès diplomatique et à la conduite des activités diplomatiques et humanitaires légitimes dans le pays, tel que prévu dans les Conventions de Vienne et de Genève, respectivement. Au vingt-troisième Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en juillet, la Malaisie a appelé la République populaire démocratique de Corée à respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à démanteler son programme nucléaire de manière complète, vérifiable et irréversible, et à s'abstenir de tout acte de provocation, afin de préserver la paix et la stabilité dans la région.

Notre principal objectif reste la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous aimerions que la République populaire démocratique de Corée retourne à la table des négociations et change d'attitude en vue du renforcement de la confiance, dans l'intérêt de notre sécurité et de notre prospérité communes, grâce à la coopération internationale.

M. Delattre (France) : Je remercie d'abord le Secrétaire général pour sa présence aujourd'hui et pour son intervention forte. Je remercie également les États-Unis d'avoir présenté la résolution 2321 (2016), que nous venons d'adopter à l'unanimité et que la France a coparrainée.

Après l'essai nucléaire du mois de janvier, après le tir de longue portée ayant recours à la technologie balistique, après les nombreux tirs balistiques réalisés cette année, le cinquième essai nucléaire conduit par la Corée du Nord en septembre dernier n'a fait que renforcer notre profonde inquiétude face aux provocations déstabilisatrices de ce pays. Cet essai a démontré l'obstination de Pyongyang à privilégier une fuite en avant irresponsable. Ne nous y trompons pas : l'effort déterminé, méthodique et systématique de la Corée du Nord pour développer des moyens nucléaires et balistiques constitue aujourd'hui l'une des principales menaces à la paix et à la sécurité régionales et internationales, une atteinte d'une extrême gravité au régime international de non-prolifération et, ce faisant, l'un des défis majeurs posés au Conseil de sécurité et, ainsi, l'une de nos toutes premières priorités.

Dans ce contexte, la France salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2321 (2016). Cette résolution marque une étape nécessaire et décisive dans le renforcement des sanctions contre la Corée du Nord. Elle nous permet d'envoyer un message clair et sans ambiguïté sur l'unité et la détermination de la communauté internationale à sanctionner toute remise en cause inacceptable du régime de non-prolifération. Son objectif est ainsi de conduire à un changement radical de politique à Pyongyang.

L'unanimité dont le Conseil a fait preuve aujourd'hui est une belle illustration de sa capacité à se rassembler quand l'essentiel est en jeu. J'espère que cette capacité se renouvellera à chaque fois que la prolifération et l'usage d'armes de destruction massive seront engagés. La résolution 2270 (2016) adoptée en mars dernier avait marqué un renforcement très significatif du régime de sanctions. Dans sa lignée, la résolution 2321 (2016) nous permet de franchir une nouvelle étape, à plusieurs égards. D'abord, elle précise, clarifie et encadre plus strictement certaines dispositions de la résolution 2270 (2016); c'est le cas notamment pour ce qui concerne les exportations de charbon, l'inclusion de nouvelles désignations ou l'interdiction de transfert de nouveaux biens.

Cette résolution diversifie ensuite les moyens d'action à notre disposition, en identifiant de nouveaux outils permettant de contrer la poursuite des programmes nucléaire et balistique nord-coréens, à travers par exemple de nouvelles mesures bancaires et financières, de nouvelles limites sur les moyens de transports auxquels pourrait recourir le régime et les contraintes accrues pesant sur les moyens diplomatiques nord-coréens.

La résolution 2321 (2016) nous permet également de renforcer notre capacité à empêcher Pyongyang de financer ses programmes. L'expansion des mesures sectorielles, synonyme de contraintes supplémentaires pour le régime, en est l'illustration. Par cette résolution, nous condamnons également la logique poursuivie par le régime consistant à détourner les ressources existantes pour alimenter ses programmes illicites, aux dépens de la population nord-coréenne. La résolution renforce enfin le message ferme de dissuasion envoyé à Pyongyang, en rappelant évidemment notre détermination à prendre des mesures supplémentaires en cas de nouvelle provocation d'ampleur; mais aussi en rappelant que les droits et privilèges inhérents à la qualité d'un membre d'un État soumis à sanctions de l'ONU ne vont pas de soi.

La résolution ne ferme pas la porte au dialogue car les sanctions ne sont par définition pas une fin en soi. Mais tant que la spirale des provocations se poursuivra, nous n'aurons pas d'autres choix que de les renforcer. La détermination de la France en ce sens est totale. Il appartient à la Corée du Nord de montrer concrètement, par l'abandon de ses programmes nucléaire et balistique, qu'elle est prête à pleinement respecter ses obligations internationales.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Chine et les États-Unis des efforts consentis pour rédiger la résolution 2321 (2016), que nous venons d'adopter.

L'Angola s'est joint au consensus du Conseil de sécurité en votant pour la résolution 2321 (2016). Le texte de la résolution est explicite et les déclarations des membres du Conseil de sécurité ont reflété notre préoccupation collective face à la menace que le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée pose à la paix et à la sécurité internationales.

Nous ne pouvons que lancer un appel à la Corée du Nord pour qu'elle respecte les décisions de la communauté internationale relatives à ses programmes nucléaire et balistique en négociant la fin de ces programmes dans le cadre convenu, en concentrant ses ressources sur le développement social de sa population, en contribuant de façon significative à la dénucléarisation de la péninsule coréenne et, partant, à la paix et à la sécurité internationales, tout en évitant de devenir un paria international – un fait qui peut devenir extrêmement préjudiciable pour le peuple de la République populaire démocratique de Corée et constituer un danger de plus pour la paix et la sécurité.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Sénégal.

En votant à l'unanimité la résolution 2321 (2016) renforçant et élargissant les sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée, le Conseil fait montre d'une belle unité dans sa volonté d'amener les autorités nord-coréennes à renoncer à leur programme nucléaire militaire qui viole les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que du régime de non-prolifération.

Ce message fort et unanime a été possible grâce à la délégation des États-Unis, notre rédacteur, qui a travaillé en étroite collaboration avec la délégation chinoise. Nous nourrissons l'espoir que les mesures additionnelles véhiculées par la résolution 2321 (2016) amèneront la République populaire démocratique de Corée à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité et permettront ainsi la reprise des négociations dans le cadre des pourparlers à six en vue de la dénucléarisation et de la stabilisation de la péninsule coréenne.

On l'a dit et répété : les sanctions sont un moyen et non une fin en soi, avec comme objectif d'ouvrir la voie à un processus politique. Le volet humanitaire de ces nouvelles mesures est éloquent dans ce sens. La complexité et l'ampleur des mesures édictées dans la résolution vont nécessiter, comme indiqué d'ailleurs par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, une assistance technique et un renforcement des capacités pour permettre aux États Membres de l'ONU et à la communauté internationale en général de pouvoir les mettre en œuvre effectivement. Ce sera un autre test de la volonté et de l'unité du Conseil de sécurité.

Puisque nous parlons de non-prolifération, ma délégation saisit cette occasion pour réitérer l'engagement du Sénégal en faveur d'un respect total et universel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'en appelle également, comme l'a dit le Représentant

permanent de l'Égypte, à la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. En définitive, c'est à un désarmement nucléaire complet que le Sénégal voudrait appeler.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de même que la présidence sénégalaise, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et d'avoir invité ma délégation à y participer.

La République de Corée se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2321 (2016). Je remercie l'Ambassadrice Samantha Power et la délégation des États-Unis d'avoir pris l'initiative de cette résolution, ainsi que d'autres membres du Conseil pour l'avoir appuyée.

Le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, avec le dernier en date d ses essais nucléaires – le cinquième – est devenu la menace la plus grave qui pèse sur le régime mondial de non-prolifération. Il pose des défis sans précédent à l'autorité du Conseil de sécurité. Ce programme semble approcher de la phase finale de militarisation et Pyongyang ne cache pas son intention d'acquérir et d'utiliser un arsenal nucléaire. C'est totalement scandaleux.

En adoptant la résolution d'aujourd'hui, la communauté internationale a une fois de plus précisé que nous ne tolérerons jamais la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de programmes d'armes de destruction massive (ADM). Ma délégation appuie l'adoption, dans la nouvelle résolution, de mesures robustes qui complètent et renforcent le régime actuel de sanctions. Lorsqu'elles seront mises en œuvre, elles réduiront considérablement la capacité de la République populaire démocratique de Corée à poursuivre ses programmes d'ADM en ciblant les flux de devises, les matériaux, l'équipement et la technologie dont elle a besoin.

Cette année seulement, on estime que la République populaire démocratique de Corée a consacré plus de 200 millions de dollars à des essais nucléaires et à des lancements de missiles. On estime également que le coût total jusqu'à présent de son programme nucléaire a dépassé 1 milliard de dollars. Cet argent aurait pu être utilisé pour acheter une année de nourriture pour toute la population nord-coréenne. La population a besoin de nourriture, pas d'armes. Pour des raisons qui défient tout bon sens, Pyongyang paie un lourd tribut pour acquérir un arsenal nucléaire, aux dépens de son propre peuple. Si ce pays avait utilisé ces ressources au profit des moyens de subsistance de sa population, les difficultés que connaît celle-ci auraient été très soulagées.

Dans ce contexte, ma délégation se félicite que la résolution 2321 (2016) adopte une approche plus globale en se préoccupant du bien-être et de la dignité du peuple nord-coréen, comme en atteste le paragraphe 45, qui constitue une première dans une résolution relative aux sanctions contre la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que la résolution et la poursuite des discussions sur la question des droits de l'homme contribueront à aider nos frères et sœurs du nord dans leur quête d'une vie meilleure et plus digne.

Sur une note personnelle, c'est la dernière fois que je participe à une séance à l'ONU puisque mon mandat ici s'achève et que je prends l'avion ce soir. Je suis soulagé que la résolution ait été adoptée avant mon départ, mais je suis aussi désolée de partir sans que la question ne soit résolue. Le dossier nucléaire nord-coréen revêt de multiples dimensions. C'est un problème de non-prolifération nucléaire qui pose la question de savoir si nous serons ou non en mesure de préserver le régime mondial de non-prolifération nucléaire en place depuis 50 ans. Nous allons devoir nous demander si nous serons capables de nous opposer à la menace qui pèse sur ce régime et si nous parviendrons ou non à l'arrêter. C'est un problème très sérieux qui se pose à nous.

Il s'agit aussi d'une question de sécurité internationale. Dans notre région, le jour où la Corée du Nord aura acquis la capacité nucléaire, le statu quo en termes d'équilibre stratégique sera totalement rompu. Les autres pays de la région devront donc envisager comment rétablir cet équilibre. C'est une question grave qu'il faut se poser. Les autres pays devront-ils s'employer à égaler cette capacité ou doivent-ils chercher d'autres moyens de rétablir l'équilibre stratégique dans la région?

Pour les Sud-Coréens, c'est aussi une question de conscience, un exercice d'introspection autour de notre identité nationale, de la division de la nation coréenne et de notre désir national de réunification. La division de la Corée en deux ne doit pas devenir une malédiction nationale. Lorsque que nous voyons les tirs de missiles nord-coréens à la télévision, c'est un peu comme si un de

nos frères avait un revolver et tirait en l'air pendant que ses enfants crient famine et tremblent de peur.

Tout bien pesé, je pense que ce que nous sommes en train de faire ici, à savoir faire pression sur la République populaire démocratique de Corée en imposant des sanctions non militaires, est la bonne chose à faire. Et j'ose croire et espérer que ces mesures finiront par porter leurs fruits. Elles seront bénéfiques pour le régime de non-prolifération, pour la sécurité internationale et pour les deux Corées, afin qu'un jour nous puissions mettre cette question derrière nous et reprendre le dialogue et la coopération.

Pour terminer, je voudrais remercier le Président et tous les membres du Conseil de sécurité ainsi que du Secrétariat de leur coopération et de leur aide tout au long des trois années écoulées.

Le Président : Je souhaite au Représentant permanent de la République de Corée un bon retour au pays.

La séance est levée à 10 h 25.